

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES

LOCALES

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Relevé de conclusions CSS du 12 avril 2016.odt

Affaire suivie par : Mme GASTARD

Montpellier, le - 4 MAI 2016

Usine de méthanisation Amétyst
ZAC Garosud - MONTPELLIER

*

Commission de suivi de site
Relevé de conclusions
Réunion du mardi 12 avril 2016

La commission de suivi de site s'est réunie sur le site de l'usine de méthanisation, Amétyst, sous la présidence de M. Olivier JACOB, Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault.

1/ Bilans d'exploitation et de surveillance 2015

M. Guillaume RIBOUR, Directeur AMETYST, présente les bilans d'exploitation et de surveillance de l'installation à l'aide des documents qui ont été communiqués à tous les membres de la CSS.

Les tonnages des déchets entrants sont légèrement inférieurs à ceux constatés en 2014 du fait de la réalisation des travaux et de la diminution des entrées des biodéchets tiers. Les tonnages des déchets sortants sont identiques à ceux de l'année 2014 avec, cependant, une diminution des stabilisats.

En dépit des travaux réalisés au cours de l'année 2015, la valorisation énergétique connaît une hausse de 6 %, due au potentiel de la ZAC des Grisettes sur laquelle s'est implantée la clinique Saint Roch au cours du dernier trimestre. En 2016, l'augmentation devrait être conséquente compte tenu des besoins en chaleur et en froid nécessaires au fonctionnement des différents services de la clinique.

Les résultats concernant les paramètres mesurés dans les eaux pluviales sont conformes. En matière d'eaux industrielles, l'utilisation en circuit fermé des eaux issues de la station interne de prétraitement réalisée en 2015, contribue à diminuer les volumes d'eaux rejetées dans le réseau et à une baisse de la consommation en provenance du réseau public d'alimentation.

L'observatoire des odeurs avec son réseau de nez mis en place par AIR-LR, constate qu'après une diminution du nombre de plaintes pendant plusieurs années, celui-ci s'est stabilisé en 2015. L'effet des travaux réalisés en février 2016 devrait être ressenti dans un avenir proche.

2/ Evolution réglementaire et travaux

Au début de l'année 2015, l'autorisation d'exploiter l'usine de méthanisation a été transférée à la Société AMETYST : l'arrêté préfectoral complémentaire du 2 février 2015 a formalisé ce transfert.

Les travaux réalisés sur le site en 2015 concernent le capotage des BRS, la zone de TMB, la mise en place d'un « ultra criblage » visant à améliorer la quantité et la qualité du compost, la réalisation d'une station d'épuration interne, la refonte des lignes de calibrage de compost et la mise en service du digesteur 8.

M. Guillaume RIBOUR signale qu'en 2015, la société AMETYST a formulé auprès de la Direction départementale de la protection des populations, une demande d'agrément SPAN pour la méthanisation et le compostage de biodéchets en provenance de gros producteurs. Cet agrément permettra une augmentation des quantités à traiter tout en respectant la réglementation en vigueur.

3/ Engagement sociétal et environnemental

Amétyst bénéficie de la certification ISO 14001 qui repose sur « *le principe d'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise* ».

Par ailleurs, Amétyst s'engage dans l'évaluation ISO 26000 qui donne des lignes directrices tout en soulignant des actions visant à clarifier la notion de responsabilité sociétale et environnementale.

Depuis juillet 2015, dans le cadre du projet « Acamétyst », la société AMETYST a intégré dans ses effectifs, 8 emplois d'avenir pour des contrats d'aide à l'insertion destinés aux jeunes pour une durée de 3 ans .

4/ Travaux en cours ou en projets

M. Karl ABRAHAM, Directeur Adjoint Prévention et Gestion des Déchets de Montpellier Méditerranée Métropole, présente les travaux relatifs à la défense incendie réalisés au cours de l'année 2015.

Les travaux concernant la gestion des odeurs consistent en la mise en place d'un prétraitement de l'air issu des BRS dirigé vers le Biofiltre 3. Ces travaux seront achevés fin juin 2016.

Afin de faciliter la maintenance des installations, des travaux sont envisagés afin d'améliorer l'exploitation du réseau de collecte du biogaz. Les consultations pourront être entreprises en fin d'année afin que les travaux soient achevés fin 2017.

5/ Échanges

Aux interrogations de M. François VASQUEZ, association des Riverains de la ZAC Garosud, relatives au fonctionnement de l'installation et à l'utilisation des déchets verts comme mélange, M. ABRAHAM précise que ces déchets servent à structurer la matière dans l'atelier de maturation. Aujourd'hui, pour pallier l'insuffisance des quantités de biodéchets collectés pour

assurer le fonctionnement du digesteur, une modification du périmètre de chalandise est envisagée afin d'atteindre l'objectif fixé. M. VASQUEZ dénonce le système de collecte mis en place depuis 2008 qui, malgré les différentes adaptations, n'a pas permis d'augmenter les quantités. Il signale que les dispositions du décret du 10 mars 2016 interdisent le mélange des déchets qui ont fait l'objet d'une collecte sélective.

M. VASQUEZ souligne que la mise en place des cribles avalanches n'évitera pas la corruption de la matière fermentescible du fait de l'inadaptation du système de collecte. De plus, la diminution du nombre de collectes, depuis le début de l'année, provoque une fermentation des déchets chez les usagers qui se poursuit sur site ce qui accentue la qualité médiocre voire inacceptable du compost produit pour l'agriculture. Il regrette que la valorisation matière soit délaissée au profit de la quantité d'électricité générée par l'installation.

Mme Cathy VIGNON, association Mosson Coulée Verte, adhère aux critiques formulées par M. VASQUEZ relatives au système de collecte des biodéchets mis en place. Aucune mesure incitative pour les particuliers n'est mise en œuvre pour faciliter et augmenter les quantités collectées : dimensions des sacs de collecte non adaptées, insuffisance du nombre de collectes, camions de collecte non adaptés pour un ramassage commun des biodéchets et des autres déchets. Elle cite les grandes villes européennes comme Barcelone, qui ont mis en place des systèmes de collecte des biodéchets qui satisfont la population et obtiennent des résultats performants. Elle constate, par ailleurs, que les ambassadeurs du tri sont en nombre insuffisant sur tout le territoire de la métropole pour assurer l'information et l'éducation de la population. Elle déplore un bilan médiocre de l'installation au vu du coût final de traitement.

M. Cyril MEUNIER, vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole souligne la volonté de la Métropole de résoudre les problèmes rencontrés depuis la mise en service de l'usine Amétyst.

- Il annonce la mise en place d'un nouveau système de collecte des biodéchets par l'implantation de « tubes », points d'apport volontaire en zone pavillonnaire, qui en complément des poubelles orange, améliorera la collecte. A ce jour, alors que 6 conteneurs expérimentaux ont été mis en place, la collecte a été multipliée par 2. A terme, la Métropole installera 100 conteneurs tube répartis sur le territoire ce qui multipliera les quantités susceptibles d'être collectées par 7. Parallèlement à ce nouveau dispositif, 21 000 composteurs individuels ont été distribués.

- Les travaux de capotage des BRS et ceux programmés sur le Biofiltre 3 permettront de corriger les dépassements constatés et de réduire les nuisances olfactives subies par les riverains.

- Après recherche dans l'environnement, il apparaît que les travaux de terrassement préparatoires à la ligne TGV et au doublement de l'A9 sont susceptibles d'être à l'origine de la prolifération des mouches constatée au cours de l'année 2015.

Au constat de M. VASQUEZ relatif au coût supérieur de la tonne de déchets méthanisés comparé à celui de la tonne de déchets compostés sur la plate-forme de compostage d'ASPIRAN, M. MEUNIER indique qu'en 2016, les actions menées par la Métropole, associées à l'obtention de l'agrément SPAN, vont porter sur l'augmentation des tonnages de déchets collectés sur le territoire (cantines, industries alimentaires et particuliers), l'amélioration des prestations fournies à la population (taille et solidité des sacs de collecte de biodéchets). A terme, les actions menées dans le cadre de cette nouvelle politique des déchets permettront d'atteindre les objectifs fixés.

Pour répondre à Mme VIGNON qui fait part de son inquiétude relative à la présence de chrome VI dans les rejets d'eaux industrielles, M. RIBOUR précise qu'il proviendrait des déchets

traités. Il indique par ailleurs, à la demande de la représentante de l'association, les mesures de protection mises en place pour les salariés de l'installation.

À la question de Mme VIGNON relative à la communication du coût de la tonne de déchets traités par la Métropole, M. le Secrétaire Général signale que les sujets liés aux coûts inhérents aux déchets font l'objet d'une présentation devant les élus du conseil métropolitain. Conformément au code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux examinera le rapport annuel établi par le délégataire.

M. Christophe DELIGNY, Directeur Prévention et Gestion des Déchets de Montpellier Méditerranée Métropole, qui précise que ce rapport sera présenté en juillet aux élus, prend l'engagement de le transmettre aux deux associations.

À la remarque de M. VASQUEZ qui déplore l'absence du représentant de l'Agence Régionale de Santé et le manque d'intérêt porté par les services de l'État aux sujets relevant de la santé publique, M. le Secrétaire Général rappelle que le rôle des services de l'État consiste à veiller au respect des normes édictées et à surveiller les sites ICPE tels que l'usine de méthanisation Amétyst.

Mme VIGNON interroge la Métropole sur le coût des travaux qui sont intervenus depuis la mise en service de l'installation. M. DELIGNY et M. ABRAHAM listent le coût des travaux réalisés sur le site et annoncent le coût total de l'usine qui s'élève à 100 M€.

À l'invitation de M. MEUNIER, attentif aux préoccupations des salariés de l'installation, M. Alfredo HERMOSO, qui travaille sur le site depuis 2008, prend la parole en soulignant le climat de confiance et d'écoute qui règne au sein de l'usine. Il fait part de la fierté qu'il éprouve envers l'équipement industriel et adresse ses remerciements aux cadres de la société soucieux de l'évolution professionnelle des salariés. Il signale, par ailleurs, l'absence de mouches sur le site en renouvelant sa confiance envers l'outil de travail.

M. RIBOUR apporte des compléments d'informations relatifs à Acamétyst à la demande de Mme VIGNON. Il précise que les formations dispensées aux jeunes accueillis sur le site peuvent être différentes et qu'elles sont avant tout opérationnelles : métier de la communication, métiers de la méthanisation. Chaque jeune qui bénéficie d'un contrat emploi Avenir, demeure sous l'autorité d'un tuteur dédié.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Secrétaire Général remercie les membres de leur participation à cette commission.

**Le Président de la Commission
Le Secrétaire Général**


Olivier JACOB